

Sciences & éthique

ARCHITECTURE Alors que le château des Hohenzollern à Berlin va ressortir de terre, certains rêvent de rebâtir à Paris le palais des Tuileries ou le château de Saint-Cloud. Des projets jugés « passésistes » par d'autres

Faut-il reconstruire les monuments disparus ?

Du gigantesque chantier qui défigure le cœur de Berlin, difficile d'imaginer que sortira bientôt le château des Hohenzollern, copie conforme du « joyau prussien » détruit par le régime communiste en 1950. Les engins n'en sont qu'aux fondations. Les premières pierres de l'édifice de 50 000 m² devraient être posées l'été prochain. L'épilogue de vingt ans de vifs débats ?

« Le cœur de Berlin va enfin retrouver sa cohérence architecturale », se réjouit Wilhelm von Boddien, qui préside l'association de soutien au château de Berlin. « Le château est la pièce manquante de cet ensemble que forment l'île des musées, la cathédrale de Berlin, la bibliothèque nationale et l'Université Humboldt », assure cet homme qui milite pour cette reconstruction depuis 1990, au lendemain de la réunification du pays. Une commission internationale, saisie par le gouvernement, a proposé un compromis, adopté à une large majorité par le Bundestag en 2002 : reconstituer la cour intérieure et trois des quatre façades baroques de l'architecte Andreas Schlüter, ainsi que le dôme érigé par Friedrich August Stüler en 1850. Face à la Spree s'élèvera une façade moderne. Et derrière les autres façades baroques, un bâtiment résolument moderne pourra accueillir le « Forum Humboldt », avec notamment un musée des arts « extra-européens », une salle de conférence et des restaurants gastronomiques.

« Cette demi-mesure est une aberration culturelle, tempête Wilfried Wang, directeur de la section architecture de l'Académie des arts de Berlin. Seule une reconstruction complète du château, avec ses appartements, ses salles de réception, aurait eu un intérêt historique. » D'autres sont gênés par « l'absence de cohérence entre le bâtiment et sa fonction ». « Le contraste entre des façades des siècles passés et un intérieur ultramoderne a quelque chose de grotesque », estime Tillmann Prinz, secrétaire général de la Bundesarchitektenkammer, l'équivalent du conseil national de l'Ordre des architectes, qui s'insurge contre ce projet « passéiste ». D'autant qu'il a fallu pour cela détruire le Palais de la République, le « parlement » de l'Allemagne de l'Est, inauguré en 1976 sur les ruines de l'ancien château. « On fait l'impasse sur une période de l'his-



Gravure du château de Saint-Cloud au XVIII^e siècle. La III^e République a fait le choix politique de le raser après un incendie.

toire au profit d'une autre, dénonce l'architecte. C'est un choix idéologique. » « Avec le même esprit de "revanche" qui avait poussé le régime communiste à dynamiter le château prussien », ironise Wilfried Wang. Wilhelm von Boddien s'en défend, soulignant le coût « faramineux » des travaux de désamiantage qui auraient été nécessaires pour réhabiliter le « bâtiment hideux » du Parlement.

Le Humboldt Forum coûtera, lui, près de 600 millions d'euros. Restrictions budgétaires obligent, son inauguration, prévue pour le 25^e anniversaire de la réunification allemande en 2015, a déjà été repoussée à 2019. Si tout va bien. Car l'association de Wilhelm von Boddien, qui devait lever 80 millions d'euros auprès d'investisseurs privés, n'a rassemblé que 25 millions en dix ans. L'Allemagne fédérale et le Land de

Berlin, qui doivent verser respectivement 440 et 32 millions d'euros, pourraient être contraints à une rallonge...

Pourquoi, en France, les projets de reconstruction du palais des Tuileries ou du château de Saint-Cloud n'ont-ils jamais pu susciter, eux, de consensus politique ? Les raisons sont d'abord historiques. Si la renaissance du château des Hohenzollern permet à l'Allemagne de gommer une page sombre de son histoire, celle de la partition du pays, en France la reconstruction de ces deux palais de l'Ancien Régime (1) serait « perçue comme un symbole antirépublicain, même si les Tuileries ont abrité aussi pendant la Révolution le comité de salut public », note l'historien Jean Tulard, pourtant favorable à ces restitutions à l'identique.

Incendié par les communards en 1871, le palais des Tuileries, qui avait conservé ses murs, aurait pu d'abord être restauré.

La question a suscité de vifs débats jusqu'au vote de sa destruction en 1879 par la chambre des députés. « La crainte d'une restauration monarchique a entraîné cette décision sectaire, ce vandalisme républicain. Les Tuileries étaient un symbole à abattre », regrette Jean Tulard.

Le château de Saint-Cloud, occupé par l'armée allemande pendant la guerre de 1870 et bombardé par les canons ●●●

(Lire la suite page 14)

En France, la reconstruction des Tuileries serait « perçue comme un symbole antirépublicain ».

► Faut-il reconstruire les monuments du passé ?

(Suite de la page 13)

●●● français, a subi le même sort. « Jusqu'en 1792, on s'est posé la question de sa restauration. Puis la Troisième République a décidé de le raser. C'était un choix politique : ce château incarnait la faillite du Second Empire et de l'Ancien Régime », raconte Sylvie Glaser, administratrice du domaine national de Saint-Cloud. Elle se dit clairement opposée à la reconstruction du château de Monsieur, frère du roi : « On ne va pas réécrire l'histoire. Surtout un siècle et demi plus tard. »

Pourtant, les plans des Tuileries comme ceux de Saint-Cloud existent et les fondations sont toujours en place. Le principal argument des partisans de la reconstruction se fonde sur le « vide incompréhensible » laissé par ces grands disparus. « C'est pour relier le palais des Tuileries au Louvre qu'ont été bâtis le pavillon de Flore au sud et le pavillon de Marsan au nord, avec la place du Carrousel au centre. Rebâtir le palais redonnerait sa cohérence à ce cœur historique de Paris », souligne l'architecte Stéphane Millet, vice-président du Comité pour la reconstruction des Tuileries. À Saint-Cloud, le château a ordonné de même le dessin des jardins, terrasses et jeux d'eau. « C'est vrai que l'absence du château pose un vrai problème de lisibilité au parc », reconnaît Sylvie Glaser qui préférerait « des dispositifs de réalité augmentée ou des constructions éphémères pour évoquer l'ancien monument ».

« C'est comme si on avait un gisement de pétrole sous les pieds et qu'on n'en faisait rien », se désole Laurent Bouvet, président de Reconstructisons Saint-Cloud. Cet ancien commercial dans l'immobilier se fait fort d'autofinancer la reconstruction du château (200 millions d'euros pour 10 000 m²) par des visites touristiques du chantier : « Dans l'Yonne, la construction du château fort de Guédelon attire 300 000 visiteurs par an qui viennent voir travailler les artisans ! Et le château, une fois

achevé, pourrait être en partie transformé en hôtel... ». Il assure avoir recueilli des soutiens à l'UMP

comme au PS, mais le maire de Saint-Cloud reste dubitatif. Aux Tuileries, le Comité pour la reconstruction du palais misait, lui, sur le mécénat pour financer un chantier évalué à 350 millions d'euros pour 25 000 m². Seul souci : ni l'État, ni la Ville de Paris, ni le puissant président du Louvre n'ont jusqu'à présent été favorables au projet.

SABINE GIGNOUX

Le vide laissé sur place est « incompréhensible », plaident les partisans de la reconstruction.



Chantier du château de Lunéville après l'incendie de 2003. Aujourd'hui, toitures et façades sont presque terminées.

Le sauvetage de ce joyau des Lumières, ravagé par un incendie en 2003, a suscité un consensus. L'émotion a permis de mobiliser les fonds nécessaires

Restaurer le château de Lunéville, une évidence

METZ

De notre correspondante régionale

Le matin du 3 janvier 2003, alors que les flammes sont à peine éteintes, l'avenir du château de Lunéville, ravagé sur la moitié de sa surface, est déjà scellé : il sera reconstruit. Le ministre de la culture Jean-Jacques Aillagon, Lorrain d'origine, se rend sur place et le président de la République Jacques Chirac déclare la reconstruction du château cause nationale. Le 10 janvier, les conseillers généraux réunis en session extraordinaire votent à l'unanimité la reconstruction.

« Je n'ai jamais reçu une lettre d'habitant nous reprochant d'avoir pris le parti de réhabiliter le château », assure Michel Dinet, président du conseil général de Meurthe-

et-Moselle, propriétaire d'environ deux tiers de la superficie du château (le reste appartient au ministère de la défense). Pour lui, on devait cette « politesse à l'histoire » de ce joyau du XVIII^e siècle, réplique partielle de

« Je n'ai jamais reçu une lettre d'habitant nous reprochant d'avoir pris le parti de réhabiliter le château. »

Versailles. « Détruire les ruines aurait aussi été très lourd et aurait produit un terrain vague au cœur de la ville », renchérit Pierre-Yves Caillaud, architecte en chef des monuments historiques.

Pour le conseil général, l'évidence s'est imposée d'autant plus facilement qu'avant l'incendie, un projet solide visait déjà à redonner au château son lustre en s'inspirant de l'esprit des Lumières et entraîner ainsi toute une économie touristique. Le surcoût lié à l'incendie a cependant été important, d'autant que le choix s'est porté sur une restauration très proche de l'original, tout en tenant compte des normes actuelles.

Sur les 100 millions d'euros de travaux estimés au total, depuis dix ans 50 millions d'euros ont déjà été dépensés, grâce à la contribution de l'État, de la région, de la ville, de l'Europe et de l'assurance du conseil général. L'émotion a été un puissant fédérateur. « Nous en avons profité pour mobiliser tous les partenaires, ce qui a été impor-

tant, notamment dans la négociation avec l'assurance, dont les remboursements sont passés de moins de 10 millions d'euros à 25 millions », relate Michel Dinet. L'association Lunéville, château des Lumières a également récolté à ce jour 1,4 million d'euros de dons de particuliers de toute la France.

Toitures et façades sont aujourd'hui presque intégralement terminées. Côté État, rien n'a encore été entrepris à l'intérieur. Mais côté conseil général, la chapelle, plusieurs salles et l'escalier d'honneur ont été restaurés. Grâce à une programmation de concerts baroques, de conférences historiques, d'expositions et de spectacles équestres, la fréquentation est passée de 60 000 personnes par an avant l'incendie à 200 000 aujourd'hui. L'activité va monter en puissance avec l'arrivée, cette année, d'étudiants du Conservatoire national des arts et métiers, qui participeront à la réouverture d'un musée.

Il reste beaucoup à faire, et les finances sont en berne, mais le 10 janvier dernier, les conseillers généraux ont une nouvelle fois voté à l'unanimité la poursuite du chantier, certes à un rythme moins soutenu. « Au lieu de lancer un deuxième programme de reconstruction à l'identique, nous allons refaire de manière plus sobre, plus contemporaine et fonctionnelle. Notre programme d'animations, lui, n'est pas revu à la baisse », explique Michel Dinet. Priorité est maintenant donnée à ce que vive la pierre.

ÉLISE DESCAMPS

REPÈRES

LA CHARTE DE VENISE

● Cette charte « sur la conservation et la restauration des monuments et des sites » a été adoptée en 1964 lors du 2^e congrès international des architectes et des techniciens des monuments historiques, qui a créé l'Icomos, ONG travaillant auprès de l'Unesco.

● **Extraits** : « La restauration a pour but de conserver et de révéler les valeurs esthétiques et historiques du monument et se fonde sur le respect de la substance ancienne et de documents authentiques... » (art. 9)

● « Les apports valables de toutes les époques

à l'édification d'un monument doivent être respectés, l'unité de style n'étant pas un but à atteindre au cours d'une restauration. Lorsqu'un édifice comporte plusieurs états superposés, le dégagement d'un état sous-jacent ne se justifie qu'exceptionnellement et à condition que les éléments enlevés ne présentent que peu d'intérêt, que la composition mise au jour constitue un témoignage de haute valeur » (art. 11)

● « L'aménagement des ruines sera assuré (...) Tout travail de reconstruction devra cependant être exclu a priori, seule l'anastylose peut être envisagée, c'est-à-dire la recombinaison des parties existantes mais démembrées » (art. 15 sur les Fouilles).

SITE : www.icomos.org/docs/venise.html